

Crédits de un dollar

Je n'essaierai pas de rejeter tout le blâme sur l'opposition. Mais quand je vois une journée comme celle-ci, qui pourrait être consacrée à des sujets qui préoccupent la population, sacrifiée pour étudier la question des crédits de un dollar qui figurent dans les prévisions budgétaires, je ne puis m'empêcher de douter du jugement de l'opposition.

Certains de nous ont entendu John Drewery aux informations l'autre soir parler de ce qui se passe au Parlement. Peut-être pourrai-je lire certains extraits de ses observations. John Drewery est un membre d'expérience, à la tribune de la presse, qui suit les délibérations de la Chambre depuis bien des années. Ce n'est pas un extrémiste, mais un homme modéré et de bon jugement. Il a dit:

Les événements politiques qui sont survenus loin du Parlement ont volé la vedette à la Chambre des communes ces derniers mois... René Levesque n'a pas dit son dernier mot sur l'avenir de la Confédération... Des ministres de la Couronne ont brisé la tradition en annonçant des politiques aux journalistes plutôt qu'au Parlement. Le chef de l'opposition Joe Clark a livré et perdu une bataille partisane pour arracher une nouvelle circonscription à un collègue à Calgary. Les sondages de popularité ont beaucoup fluctué. Entre-temps, des députés s'occupent de plus en plus de futilités.

Jamais on ne s'est autant entêté sur des banalités, tant à la période des questions quotidiennes, qu'aux débats d'ailleurs peu suivis des Communes et des comités. La petite politique semble être devenue plus importante que d'éclairer le public sur l'utilisation des deniers publics. Lorsque, pour quelque raison, la Chambre des communes reprendra le devant de la scène, il se pourrait bien que les députés soient mis en demeure d'expliquer ce qu'ils ont fait pour le pays récemment.

Au cours de cette session, après 90 séances, seulement sept bills ont été adoptés. Plus de 15 jours ont été consacrés à un bill mettant en œuvre des politiques annoncées il y a plus d'un an. Les bills émanant du budget de l'année dernière ont à peine été adoptés à temps pour celui de cette année. Le gouvernement et l'opposition concluent des arrangements au sujet des travaux de la Chambre qui ne semblent jamais tenir. Pas plus tard que la semaine dernière, après qu'on se fut entendu pour terminer l'étude du bill sur le paiement anticipé des récoltes vendredi, soudainement, le moment venu, l'opposition officielle a refusé qu'on passe à la troisième lecture parce que certains de ses députés qui voulaient prendre la parole n'étaient pas ici. Pourquoi pas? Le programme avait été annoncé jeudi à 3 heures. Pourquoi sont-ils partis jeudi quand des travaux auxquels ils prétendent être intéressés étaient prévus pour vendredi? Ou s'ils n'étaient pas ici jeudi—et on pourrait bien se demander pourquoi—pourquoi leur leader à la Chambre ou leur whip ne les a-t-il pas rappelés? C'est typique du manque total de sérieux de l'opposition—surtout l'opposition officielle—à l'égard des tâches pour lesquelles leurs commentants les ont envoyés ici. Ils ne veulent pas planifier, ils ne veulent pas s'organiser, ils ne veulent pas discipliner et quand ils tiennent une de ces rares occasions de présenter une motion pouvant donner lieu à un vote, au lieu d'oser s'attaquer à une question de fond, à une question qui préoccupe la population, ils veulent parler des crédits de un dollar! C'est un sujet qui a été débattu à maintes reprises à la Chambre et les Orateurs ont rendu de nombreuses décisions à ce sujet.

M. Crouse: Nous voudrions savoir comment vous dépensez l'argent. C'est ce que nous voulons établir. Ces crédits de un dollar dissimulent des milliards.

[M. Sharp.]

M. Sharp: Peut-être que je pourrais continuer de commenter le fond de la question bien que j'hésite à le faire puisque l'on a déjà demandé à M. l'Orateur de se prononcer. Il en a déjà été question très souvent par le passé.

Il y a une chose qu'il faut se rappeler: tous les crédits, qu'ils portent sur un dollar ou sur des millions, ont un caractère législatif. Quand ils sont éternisés par une loi des subsides, tous les crédits du budget non seulement assurent des fonds, mais établissent des objectifs précis, les modalités, les conditions, les façons de dépenser l'argent. En vertu de notre constitution—on peut le constater à la fois dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 et dans les Règlements de la Chambre—les objectifs, modalités, etc., doivent faire l'objet d'une recommandation du gouverneur général à la Chambre des communes.

Il n'est pas rare qu'un gouvernement moderne constate dans l'année qu'il dispose d'assez d'argent, mais que les modalités sont trop restreintes, qu'il y a trop d'argent pour tel programme et pas assez pour un autre. Il y a aussi des mesures financières qui se résument à des formalités comme l'amortissement de dettes ou de pertes, la garantie de prêts ou les dispositions de financement d'organismes ou de sociétés de la Couronne. Il faut donc modifier une loi portant affectation de crédits pour faire face à toutes ces situations. C'est pourquoi l'on adopte une autre loi portant affectation de crédits. Toutes ces lois sont fondées sur les prévisions budgétaires. Et l'on prévoit les sommes à dépenser dans les prévisions budgétaires. S'il n'y a pas lieu de faire d'autres dépenses, au lieu de demander plus d'argent qu'il n'en faut, le gouvernement, par pure formalité, y inscrit la somme de un dollar.

Au moment où l'on fixe par voie de législation les sommes, objectifs, conditions, etc., des dépenses, il arrive souvent que le Parlement constate que les dispositions d'une loi autre qu'une loi portant affectation de crédits ne cadrent pas avec les dépenses prévues. Par exemple, beaucoup de membres des deux Chambres du Parlement sont des agriculteurs et comme tels, ils bénéficient d'une aide financière directe grâce aux programmes d'Agriculture Canada, créés par des crédits du budget. Cependant, la loi sur le Sénat et la Chambre des communes interdit aux membres de l'une ou l'autre Chambre de recevoir des paiements de la Couronne du chef du Canada autres que leur indemnité et allocations. Afin que tous les agriculteurs soient traités également, membres du Parlement ou pas, on précise toujours dans ces crédits que les dispositions pertinentes de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes sont suspendues. A toutes fins pratiques, c'est une modification à cette loi. Il existe bien d'autres exemples valables où le libellé d'un crédit permet d'éviter un conflit entre l'objet ou les modalités de la dépense et les dispositions d'une loi. C'est une manière logique, légitime et efficace d'harmoniser des lois tout en évitant au Parlement de devoir s'occuper de choses banales. Le gouvernement devra, certes, procéder avec soin en ce qui concerne de tels crédits et la Chambre devra les examiner attentivement. En tant qu'ancien leader de la Chambre, j'ai dû voir à ce que des postes au sujet desquels j'avais de telles réserves ne soient pas présentés à la Chambre.